

## L'éco-conditionnalité des aides départementales pour la viabilisation de terrain

Contrat de territoire de la communauté de  Commune de  Lotissement
Nature du projet :
es services du conseil départementall doivent être associés dès le début du projet d

manière à partager et construire ensemble les composantes de l'aménagement répondant aux 5 critères d'éco conditionnalité

Les projets devront répondre aux 5 critères d'éco-conditionnalité :

1- LES CRITERES URBANISTIQUES	validé	non validé
- Proximité des infrastructures avoisinantes (écoles, crèches, commerces, transports publics).		
- Formes d'habitat privilégiant l'économie de foncier et participant à la densification urbaine en fonction des documents d'urbanisme en vigueur		
2 - LE SYSTEME DE VOIRIE ET LE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS :	validé	non validé
- Une gestion raisonnée de l'espace réservé au stationnement au sein de l'espace public.		
- Un réseau viaire structuré : prise en compte des déplacements des habitants depuis leur logement vers le reste de la commune et au-delà, cohabitation des différents modes de déplacements (piétonniers, cyclables, automobiles, transports en commun).		
- Réduction de la chaussée au minimum.		

- Gestion des fourreaux en lien avec le réseau numérique		
3 - UNE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES :	validé	non validé
- Noues engazonnées (fossés larges et peu profonds, à pente faible permettant de collecter, stocker et assurer la restitution progressive de l'eau dans le milieu naturel).		
- Valorisation des eaux pluviales pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable.		
- Caractéristiques hydrologiques du terrain dans la conception du projet prises en compte.		
- Utilisation restreinte du bitume en dehors de la chaussée.		
4 - LE TRAITEMENT DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS :	validé	non validé
- Préservation des espaces de qualité et sauvegarde de haies bocagères.		
- Un rôle fort donné au végétal dans les espaces collectifs (arbres, haies).		
- Un traitement paysager des limites avec l'espace avoisinant naturel ou agricole.		
5 - FAVORISER LES ECONOMIES D'ENERGIE ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES :	validé	non validé
- Implantation et formes du bâti favorisant les économies d'énergies (orientation/ensoleillement).		
- Réseaux de chaleur bois-énergie/énergie solaire, géothermie, recherche d'énergie renouvelable		

Pour tout renseignement complémentaire :

Service de la transition écologique -02.33.05.97.79